

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le 9 octobre 2026

Élus locaux : engagez votre commune dans la démarche "Ville Libre Sans Tabac"



Face aux enjeux sanitaires, environnementaux et économiques du tabagisme, l'association Grand Est Sans Tabac (GEST) et son partenaire le Comité national contre le tabagisme (CNCT) déploient le dispositif "Ville Libre Sans Tabac" (VLST). Soutenue par l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, l'ARS Hauts de France, la CNAM et la MILDECA, cette initiative novatrice propose aux collectivités territoriales une **stratégie de réduction de la consommation de tabac à l'échelle locale**, une méthodologie clé en main pour transformer durablement le cadre de vie et préserver la santé de leurs habitants.

Les enjeux de la lutte contre le tabagisme

En France, le tabagisme demeure la **première cause de mortalité prématurée évitable**, responsable de 68 000 décès chaque année. Selon le Baromètre de Santé publique France d'octobre 2025, près d'un adulte sur cinq fume encore quotidiennement (18 % des 18-75 ans en 2024). Il est le premier facteur d'inégalités sociales en matière de santé parmi les populations précaires, a un impact négatif sur les finances publiques et nuit à l'environnement.

L'échelon local particulièrement adapté pour une prévention de proximité

Une Ville Libre Sans Tabac n'est pas une ville sans fumeurs, mais une localité qui agit pour **débanaliser l'usage du tabac** et de la nicotine sous toutes ses formes (cigarettes, vape, tabac chauffé). **L'objectif est clair** : améliorer la santé et le cadre de vie et de travail de l'ensemble des administrés, dénormaliser le tabac, éviter l'entrée dans le tabagisme et que les espaces publics n'en soient des vecteurs, aider les fumeurs à arrêter de fumer, dans la perspective d'une **Génération sans tabac 2032**.

S'appuyant sur un **Programme Local de Lutte contre le Tabac** (PLLT) adapté à chaque territoire, le dispositif repose sur un arsenal de mesures concrètes et démontrées comme scientifiquement efficaces, dont voici quelques exemples :

- ▶ **Espaces publics extérieurs sans tabac et sans vapotage** : Aménagement d'abords sécurisés devant les écoles, équipements sportifs, parcs, bâtiments municipaux, terrasses, etc.
- ▶ **Information et sensibilisation** : Diffusion régulière d'informations sur tous les sujets du tabac afin d'améliorer les connaissances sur ses enjeux, faire évoluer l'image du tabac, de sa consommation, la perception de la lutte contre le tabagisme et certaines idées reçues.
- ▶ **Exemplarité municipale** : Transformation des mairies en sites pilotes sans tabac.
- ▶ **Application de la réglementation en vigueur** : Mobilisation et formation de la police municipale pour contrôler les interdictions protectrices (vente aux mineurs, interdiction de fumer dans les zones balisées, jets de mégots, etc.).
- ▶ **Aide à l'arrêt** : Sensibilisation des professionnels de santé locaux et accompagnement des fumeurs vers le sevrage.
- ▶ **Indépendance garantie** : Protection stricte des politiques publiques municipales contre toute ingérence de l'industrie du tabac (application de l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS).

Une urgence sanitaire et économique, soutenue par la population

En France, le **tabagisme constitue un défi prioritaire** avec un taux de fumeurs quotidiens encore trop élevé. Dans certaines régions, la proximité des frontières accentue la consommation à bas coût, affaiblissant l'impact des hausses de taxes.

Au-delà de la santé, l'action municipale génère des bénéfices directs pour la collectivité : **gain de pouvoir d'achat réinjecté dans l'économie locale**, diminution de l'absentéisme professionnel, et **réduction significative des frais municipaux de nettoyage** liés aux jets de mégots.

Une démarche plébiscitée par les citoyens : selon une enquête menée par l'institut Audirep à Joinville, Thionville et Nancy, **9 habitants sur 10** pensent qu'il est important de garantir un droit à respirer un air pur et à ne pas être exposé au tabagisme passif, plus de **9 habitants sur 10** également soutiennent la transformation des mairies en espaces sans tabac, et **8 sur 10** approuvent le déploiement d'un programme local de lutte contre le tabagisme sur leur commune.

Un déploiement national et un accompagnement sur mesure pour les collectivités

Fort du retour d'expérience des premières villes-pilotes Joinville, Nancy, Thionville, **GEST et le CNCT déploient le dispositif en région Grand Est, dans les Hauts de France**, en s'appuyant sur l'expertise locale de l'association Hauts de France Addictions, et **dans toute la France** en proposant aux collectivités de rejoindre le dispositif Ville Libre Sans Tabac et son processus de labellisation, grâce à un cadre d'accompagnement rigoureux et une boîte à outils méthodologiques dédiée.

« Faire de sa commune une Ville Libre Sans Tabac, c'est garantir un droit fondamental à respirer un air pur, protéger la jeunesse, préserver l'environnement et agir concrètement pour le pouvoir d'achat et la santé de ses concitoyens. » rappellent les porteurs du projet.

À propos de Grand Est Sans Tabac (GEST) et du CNCT

- **Grand Est Sans Tabac (GEST)** est une coalition d'organisations de la société civile engagées dans la lutte contre le tabagisme à l'échelle régionale.
- Le **Comité national contre le tabagisme (CNCT)** est la première association française, reconnue d'utilité publique, fondée en 1868, dédiée à la prévention et à la réduction des risques liés au tabac, et à la protection contre les stratégies de l'industrie du tabac.
- Le projet est financé par l'ARS Grand Est, par l'ARS Hauts de France et la CNAM et initialement par la MILDECA.

Informations pratiques :

Salon des maires et des collectivités locales – Porte de Versailles
Hall 7.1 – Santé, Social, Enfance et vivre ensemble
Stand E17

CONTACT PRESSE : Grand Est Sans Tabac / Ville Libre Sans Tabac

Aurélie FRAUDET

06 08 46 30 32

a.fraudet@chru-nancy.fr

<https://villelibresanstabac.cnct.fr/>

<https://www.linkedin.com/company/villelibresanstabac>